



GUIDE 2020 ASSURANCE-VIE : QUELLES SOLUTIONS EN RÉPONSE À LA FIN DES FONDS EN EUROS ?



SOMMAIRE :

- **FONDS EN EUROS CLASSIQUES : UNE BAISSÉ CONTINUE DES RENDEMENTS** **3**
- **IMMOBILIER, PIERRE PAPIER : SCPI / OPCÍ / SCI** **7**
- **UNITÉS DE COMPTE : PRODUITS STRUCTURÉS DE TYPE ACTIONS AVEC PROTECTION DU CAPITAL** **9**



Cette fois-ci ce sera la bonne : la pression sur les fonds en euros n'a jamais été aussi forte.

L'ACPR à travers son vice-président annonçait le 10 septembre 2019 : « il faudra [...] renoncer aux produits en euros offrant à la fois la protection du capital et une liquidité permanente ». Il rajoute même : « les Français devront aussi évoluer et s'adapter à ce que le marché est à même de leur proposer sans mettre à mal sa rentabilité et sa solvabilité ».

Quelques jours plus tard, l'un des plus gros assureurs de la place, Generali annonçait : « Le modèle actuel de l'assurance-vie, construit autour du fonds euros roi, n'est plus compatible avec les taux négatifs ». La cause de changement radical dans le monde des placements financiers est liée à la baisse continue des taux depuis 4 ans, et au fait que les taux français à 10 ans, sont désormais en territoire négatif.

Le fonds en euros est donc condamné, mais pas l'assurance-vie.

1 D'OÙ VIENNENT LES DIFFICULTÉS SUR LES FONDS EN EUROS ?

L'assureur doit garantir le capital sur les fonds en euros à ses clients. Cela veut dire que, quels que soient les placements qu'il réalise, il doit au moins redonner le capital investi. Imaginons qu'il achète des obligations grecques, et que le pays fasse défaut, la perte sera assumée par l'assureur.

Pour cette raison, les compagnies d'assurance diversifient leurs placements sur des actifs peu risqués. Ainsi, ils achètent principalement des obligations dont le risque de défaut est faible.

Avec la politique accommodante de la BCE, les taux de rendement des obligations peu risquées sont devenus négatifs, même sur des durées longues. Qui plus est, l'assureur fait face à des obligations réglementaires qui l'oblige à couvrir en fonds propre les montants investis en fonds euros par leur client.

2 QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ? ET QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES ÉPARGNANTS ?

De nombreuses compagnies ont communiqué en 2019 et 2020 sur le sujet. Elles n'ont plus le choix que de « fermer » progressivement les fonds en euros et de limiter les versements.

À ce jour, la plupart des compagnies ne permettent plus d'investir 100% d'un versement sur le fonds en euro. Elles imposent dorénavant qu'une part soit investie en « unités de compte », qui ne sont pas, elles, garanties en capital.

L'association AFER, dont le succès tient beaucoup à son fonds en euros (assuré par la compagnie Aviva), a annoncé que le minimum d'unités de compte était de 30%. Certaines compagnies vont jusqu'à imposer un minimum de 70%.

En conséquence, les épargnants ne peuvent plus bénéficier pleinement des avantages du fonds en euros (garanti du capital, liquidité), ils doivent dès maintenant se tourner vers d'autres supports.

3 LES TAUX DE RENDEMENT DES FONDS EN EUROS VONT-IL CONTINUER À S'ÉCROULER EN 2020 ?

Le taux moyen servi en 2018 était de 1,83%, et attendu à 1,40% pour 2019. En 9 ans, le taux a fondu de plus de 50%. La baisse moyenne a été de 0,15% par an. et risque d'être de 0,20% en 2019.

Au vue des rendements déjà annoncé en ce début d'année 2020, tout porte à croire que la baisse pourrait être plus marquée cette année. Les assureurs ne peuvent plus admettre que les flux d'épargne se dirigent autant vers les fonds en euros. Ils ont d'ailleurs préparé les esprits à une baisse significative des taux de rendement. On s'attend en moyenne à une baisse de 0,3 à 0,4% cette année.

4 QUELQUES COMPAGNIES D'ASSURANCE DOIVENT AUGMENTER LEURS FONDS PROPRES. SONT-ELLES EN RISQUE DANS LE CONTEXTE ACTUEL ?

Le contexte de taux bas et l'entrée en territoire négatif des taux à long terme de la dette française est réellement un enfer pour les compagnies d'assurance. Celles-ci garantissent le capital aux assurés, or, en replaçant les sommes reçues sur des obligations à taux négatifs, cela devient impossible, et doivent redoubler d'effort et consommer toujours plus de ressources pour faire face à l'obligation de protection des avoirs.

Il est clair que le contexte est défavorable aux compagnies, mais la réglementation leur impose d'anticiper les problèmes à venir, en exigeant un certain niveau de ratio de solvabilité.

Certaines compagnies ont d'ailleurs décidées fin 2019 de recapitaliser et d'augmenter leur fonds propres afin de faire face à cette baisse des taux et le passage en territoire négatif de l'obligation d'Etat.



QUELS SUPPORTS PEUVENT REMPLACER LES FONDS EN EUROS POUR LES ÉPARGNANTS ?

Il faut être clair, les caractéristiques des fonds en euros sont irremplaçables : garanti du capital à tout moment, liquidité (l'assuré peut récupérer son argent à tout moment, sans pénalité), effet cliquet des intérêts (les intérêts versés sont définitivement acquis).

Il n'existe pas de supports présentant les mêmes caractéristiques. L'alternative parfaite n'existe pas.

Avec la fin des fonds en euros, les épargnants devront renoncer à certains « comforts ».

Ainsi, ceux qui ont déjà intégré ce changement, se tournent essentiellement vers la pierre papier (SCI, SCPI, OPCI), largement disponible en assurance-vie.

La pierre papier offre une certaine régularité des revenus, une faible volatilité de la valeur et une exposition à des sous-jacents tangibles et assis sur un secteur immobilier en excellente santé.

Si les taux affichés sont sensiblement plus élevés que ceux des fonds en euros en 2019,

Si les taux affichés sont sensiblement plus élevés que ceux des fonds en euros, autour de 4 à 5% en assurance-vie, ces supports s'adressent aux épargnants ayant un horizon de placement lointain.

Les français en ont tiré profit pendant plusieurs décennies. Mais, dans le contexte de taux durablement bas, il devient urgent de se préparer au monde d'après. Plus ils attendent, plus il deviendra difficile de négocier ce virage.



SOLUTION 1 : FONDS EUROS ATYPIQUES

Les fonds en euros classiques, sont condamnés, on l'a vu, à disparaître, ou en tout cas leur accès sera très fortement limité désormais, généralisant les mesures rendant obligatoire d'une part un investissement en unités de compte à côté des fonds en euros, et la fin des frais Zéro pour l'accès au Graal de l'épargne sécuritaire et liquide.

Les fonds en euros atypiques, c'est-à-dire ceux dont le moteur de performance n'est pas l'obligation d'État, mais plutôt l'immobilier ou des poches actions, vont aussi se faire plus rares, et leur accès connaître de plus en plus de contraintes.

Là aussi, il est probable;

- Qu'ils ne soient plus accessibles sans frais, comme certains épargnants s'y étaient habitués : la sécurité a un coût.
- Qu'ils ferment progressivement leur accès : les compagnies qui ont lancé des fonds en euros en immobilier ferment leur accès dans les mois qui viennent, ou les réduisent.

Les fonds euros atypiques, sont-ils menacés comme les autres fonds en euros ?

Ils ne sont pas confrontés aux mêmes ennuis que les fonds en euros classiques, car leur performance, souvent autour de 3% laissent encore de la marge aux assureurs pour prodiguer une gestion rentable, pour l'épargnant et les compagnies.

Cependant, il est illusoire de considérer qu'ils pourront absorber la demande de placements garanties et liquides, ils sont donc condamnés comme les autres, à un accès restrictif.

Conclusion : Il faut avoir en tête que le placement sans risque, liquide et disponible à tout moment offrant un rendement positif a vécu.





SOLUTION 2 : LES SCI DE RENDEMENT EN ASSURANCE-VIE

La pierre papier, au sens classique du terme, n'est pas une réponse unique à la disparition du fonds en euros :

- Les frais d'acquisition des SCPI sont de l'ordre de 6 à 10% ; il faut donc amortir les frais d'acquisition avant de pouvoir envisager de sortir en cas de coup dur.
- L'horizon de placement est plutôt de 8 -10 ans sur la pierre papier, les SCPI en tout cas.

La solution des fonds immobiliers, qui sont de plus en plus souvent proposés sous forme de SCI de rendement, est probablement à regarder de plus près dans un contexte de des fonds en euros, offrant un rendement réel nul.

A quoi ressemblent ces SCI de rendement ?

- Les SCI de rendement investissent dans les meilleures SCPI du marché, en profitant de frais d'acquisition réduits, du fait de la masse d'investissement réalisés.

- Elles investissent également dans d'autres supports immobiliers : club deal en direct, foncières, OPCI, immobilier en direct.

Leur force de frappe croissante, et un marché immobilier tertiaire européen qui se tient très bien en 2019 / 2020 et permet d'investir dans de bonnes conditions les flux collectés :

- Pénurie de bureaux à Paris / QCA (Quartier Central des Affaires), Berlin, Francfort,
- Des taux de vacance de l'immobilier européen de bureau / tertiaire à un plus bas historique.
- Loyers en hausse, de l'ordre de 5% sur un marché tendu des bureaux des grandes villes européenne.

Ces SCI de rendement offrent des conditions de souscription et des perspectives de performance qui sont une vraie solution pour remplacer les fonds en euros :

- Des frais réduits par rapport aux SCPI de bureaux : 2% max au lieu de 7 à 10%
- La garantie de liquidité en assurance-vie.
- Un risque limité généralement noté 2 ou 3 sur 7 sur l'échelle AMF du risque ; soit un risque très maîtrisé, une volatilité inférieure à 1%.

Certes, ça n'est pas une transposition du fonds en euros, mais avec les restrictions de plus en plus fortes d'accès au Graal de l'assurance-vie, les SCI de rendement, au risque limité vont représenter une alternative de plus en plus crédible.

Les Unités de compte de type fonds immobiliers sous forme de SCI ont le vent en poupe, notamment au regard de la stabilité de leurs performances depuis plusieurs années. Elles offrent également une certaine sécurité, puisque assises sur des biens immobiliers diversifiés et qui se traduit par une volatilité très faible, à l'instar de la SCI Capimmo dont

la volatilité sur 1 an glissant est de 0,84% (Donnée au 10 janvier 2020) et la performance de 4,56% en 2019 (avant frais de gestion du contrat d'assurance-vie). Pour mémoire la volatilité de l'indice CAC 40 a été de 17% sur les 12 derniers mois (Donnée au 27 janvier 2020).

En termes de frais d'acquisition, ces types de placement sont certes soumis à des frais de l'ordre de 2 à 3,5% (en cumulant les frais acquis à la Société de gestion et les frais d'entrée sur le contrat d'assurance-vie), mais au regard de la performance constatée depuis plusieurs années, ces frais d'acquisition sont amortis en quelques mois seulement, voire en un an maximum. Ainsi, les SCI en unités de compte en assurance-vie sont des alternatives robustes aux fonds en euros, qu'il faut désormais intégrer à son portefeuille pour ceux qui recherchent de la sécurité et des rendements réguliers.

SCI	Performances 2019	Performances 2018	Performances 5 ans
Capimmo (Primonial)	4,56%	4,20%	24%
UniCimmo (La Française AM)	3,38%	3,07%	19%
Viagénération (Turgot AM)	6,73%	6,42%	N/D
Tangram (Amundi) (NOUVEAU)	4%*	N/D	N/D

Performances avant frais de gestion du contrat d'assurance-vie. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Sources : Primonial, La Française AM, Turgot AM, Amundi immobilier

*Performance cible en année pleine

SOLUTION 3 : FONDS STRUCTURÉS À FORMULE AVEC FORTE PROTECTION

Les unités de compte à formule ou produits structurés, avec une protection contre la baisse des marchés, associée à un objectif de gain cible connu à l'avance, reprennent de la vigueur et de l'intérêt, actuellement, du fait de deux facteurs :

- Le retour d'une certaine **volatilité** sur les marchés
- Le besoin de solutions **innovantes** dans la lignée de l'évolution de marché demandé tant par les régulateurs que par les compagnies d'assurance et les épargnants.

Ces produits à formule fonctionnent ainsi :

- Un **objectif de versement d'un ou plusieurs coupons** sur une échéance donnée, de 6 à 10 ans généralement
 - Des **fenêtres de sorties anticipées** comprises entre 1 an et 10 ans, en fonction de l'atteinte d'un objectif ou de réalisation d'un scénario.
- Un **investissement équipondéré sur 3 ou 4 actions différentes**, appartenant ou non à un secteur économique commun. Les produits assis sur des indices sont moins attractifs actuellement, car les indices sont déjà à des niveaux élevés.

Ces dernières années, les investisseurs friands de ce genre de solutions recherchaient plutôt à maximiser leurs espérances de coupons, tout en acceptant une protection du capital moindre, de l'ordre de 20% à 50% par exemple.

Aujourd'hui, vu le contexte de prudence recherché tant par les investisseurs que recommandés par de nombreux gestionnaires, la protection en capital est plus recherchée que le gain à la sortie.

Exemple de produit à formule issue de la gestion structurée dit « auto-call »

: Phoenix Plus Pétrolier Décembre 2019 :

- Produit servant un coupon de 2,75% par semestre, soit 5,5% par an,
- Une protection du capital jusqu'à 40%,
- Un versement des coupons jusqu'à -25% de baisse,
- Un produit exposé à 3 actions équipondérées appartenant au secteur pétrolier.

Le produit versera un coupon dès qu'à une date de constatation semestrielle :

- Les 3 actions seront au-dessus d'une barrière de -25%.

Le capital sera remboursé dès qu'à une date de constatation semestrielle les 3 actions sous-jacentes seront en progression par rapport à leur niveau au lancement.

Ce type de placement répond, donc à un objectif d'abord de protection du capital (-40% ici) tout en offrant la possibilité de dégager des revenus de son capital (autour de 5%) tout à fait satisfaisant dans un contexte de taux très bas.

SOLUTION 4 : GESTION PROFILÉE PRUDENTE

Dernière solution, probablement moins originale, mais qui fait ses preuves, celle consistant à compenser la disparition progressive et annoncée des fonds en euros ; opter pour un portefeuille prudent en passant par des fonds soigneusement sélectionnés et diversifiés.

En adoptant une telle gestion composée de quinze à vingt lignes différentes peu corrélées entre elles, il est possible dans le contexte actuel de viser une volatilité faible inférieure à 2% tout en permettant de viser un objectif de rendement de l'ordre de 3 - 4% max.



CONCLUSION :

Le monde de l'épargne en France connaît une révolution inédite depuis 40 ans ; la fin annoncée des fonds en euros et leur caducité d'un point de vue patrimonial.

Les épargnants Français vont devoir changer leurs habitudes, mais les acteurs et les professionnels du marché, comme le soulignait le vice-président de l'ACPR début septembre 2019, vont devoir également enrichir leur offre et proposer des produits « sans mettre à mal la rentabilité et la solvabilité ».

La réponse existe déjà et repose sur deux paramètres que les français vont devoir s'habituer à intégrer : la garantie à tout bout de champ du capital n'existe plus, ou n'est plus rentable, tant qu'on sera dans un univers de taux très faible et la disponibilité des fonds permanente n'est plus tenable.

Les solutions prudentes passeront par la diversification des avoirs essentiellement basés sur 3 types de solutions :

- les fonds immobiliers (SCPI/OPCI/SCI de rendement)
- les produits actions avec protection du capital,
- les portefeuilles de fonds diversifiés sur 15 à 20 lignes non corrélées.



PAR QUELS PLACEMENTS REEMPLACER LES FONDS EUROS EN 2020 ?

PLACEMENTS / ENVELOPPES

SITUATION

PERSPECTIVES

RECOMMANDATIONS

FONDS EUROS ASSURANCE VIE

- Fin de fonds € classiques
- Fonds euros immobiliers résistent mieux

- Négatives fonds classiques
- Neutres fonds euros immobiliers

- Quitter les fonds euro classiques
- Conserver les fonds euros immobiliers ou renforcer

PRODUITS STRUCTURÉS

- Opportunités Produits Actions équipondérés
- Protection capital jusqu'à-50%

- Positives,
- Rendement cible 4-5% avec protection

- Allocations prudentes avec marchés au plus haut
- Investissements max 30% et progressifs

SCPI, OPCI, SCI PIERRE PAPIER

- Bonne santé de l'immobilier tertiaire européen
- Multiplication des offres notamment SCI de rendement

- Favorables sur les SCPI d'entreprises
- Revalorisations attendues 2020

- Renforcer SCPI ciblées revalorisations à venir
- Diversifier avec SCI en Assurance-vie

À PROPOS DE BIENPRÉVOIR.FR



NOS PARTENAIRES

bienprevoir.fr est une entreprise 100% indépendante. Toutefois, nous travaillons en collaboration avec des partenaires minutieusement choisis en fonction d'aspects qualitatifs (solutions, produits, accompagnement juridique, robustesse...). Voici, ci contre, une liste non exhaustive de nos principaux partenaires.

LES MÉDIAS PARLENT DE NOUS

bienprevoir.fr est également reconnue par les médias comme une entreprise experte dans le domaine de la finance et de la gestion de patrimoine. Ainsi, nos fondateurs interviennent fréquemment dans les médias, sur des sujets d'actualités ou des sujets techniques liés à l'épargne ou à la gestion de patrimoine.



NOS ÉVÉNEMENTS

Régulièrement, nous organisons des événements de différents types (web-conférences, réunions à Paris ou en Province, émission « Parlons placements » tous les mois), pour informer la communauté d'épargnants à la recherche d'astuces, de performances et de conseils avisés.

PARIS

25 Rue La Boétie
75008 PARIS

LYON

166 Rue Vendôme
69003 Lyon

AIX EN PROVENCE

355 Rue Louis De Broglie
13856 Aix en Provence

NANTES

4 Boulevard Victor Hugo
44200 Nantes

BORDEAUX

7 allées de Chartres
33000 Bordeaux



CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF), SOUS CONTRÔLE DE L'AMF, MEMBRE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ANACOPI CIF N°E001699. COURTIER EN ASSURANCE, SOUS CONTRÔLE DE L'ACPR. ENREGISTREMENT ORIAS N°08 041 353. BIENPRÉVOIR.FR EST COUVERT PAR UNE ASSURANCE RC. CONFORMÉMENT AU CODE DES ASSURANCES (POLICE SOUSCRITE AUPRÈS DE CGPA N°IP0015). CARTE T N°T13166 DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES, SOUS LE CONTRÔLE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS.

APPELEZ-NOUS !

0800 800 505

(Service & Appel gratuits)

conseiller@bienprevoir.fr

SUIVEZ-NOUS !

